

## Commune de Vernier INTERPELLATION

### Favorisons la plantation des arbres fruitiers sur l'espace public de Vernier

Au sens de l'article 47 du règlement du conseil Municipal de Vernier

À partir de leur plantation jusqu'à leur décomposition, les arbres fruitiers offrent nourriture, abris, lieux de reproduction et d'hivernage à grand nombre d'espèces animales, végétales, mousses, champignons, etc., et contribuent ainsi à la biodiversité !

Dans un contexte de changement climatique, les bénéfices de ces arbres ne sont pas seulement liés à un meilleur système agroalimentaire, mais aussi à une meilleure gestion énergétique des périodes caniculaires, à l'absorption des polluants, au stockage du carbone, à la restauration des sols dégradés, voire à un meilleur report avantages/coûts socioéconomiques.

À Vernier, à l'heure actuelle, la fonction productive, c'est la fonction ornementale qui prédomine, ainsi, le platane - arbre particulièrement pauvre en biodiversité hébergée – colonise l'espace public, alors qu'à surface équivalente, le châtaignier, par exemple, pourrait produire autant de farine que le blé.

Au-delà de l'aménagement paysager, la plantation du bon arbre au bon endroit, en s'assurant que le sous-sol est libre des canalisations afin de prévenir tout dégât par les racines, permet notamment de :

- Promouvoir et favoriser les variétés locales et les pépinières locales ;
- Créer des structures colonisées par de nombreuses espèces animales ;
- Améliorer la santé par une alimentation saine/locale et l'augmentation de la qualité de vie ;
- Revaloriser l'immobilier qui dépend de l'image de la ville et de sa capacité à se développer.

Il permet également, dans un contexte plus large, de :

- Générer des interactions sociales entre citoyens, en créant des moments de convivialité lors des plantations, la taille, la greffe fruitière, la récoltes et même la cuisine ;
- Transformer notre regard sur l'environnement urbain ;
- Créer un effet positif sur la santé publique et le bien-être des habitants ;
- Induire un effet économique positif, notamment en valorisant les parcelles et en réduisant les îlots de chaleur.

**Ces constats étaient partagés par le Conseil municipal, car en novembre 2017, ce même Conseil a adopté une motion (M 274), promue notamment par MM. BRON et ANGELOZ, encore présents parmi nous, qui visait les mêmes objectifs de plantation d'arbres fruitiers.**

Dès lors, dans ce contexte, je désire savoir ce que le Conseil administratif a entrepris et compte entreprendre pour :

- Mettre en œuvre la motion M 274 ;
- Planter plus d'arbres fruitiers dans l'espace public ;
- Mettre en place des projets respectant les visées sociales prévues par la motion M 274.

Wahba GHALY  
Conseiller municipal

Vernier le 3 mars 2023